

**Relevé de Discussion  
Commission Régionale Paritaire  
Réunion du 26 janvier 2015**

<p><b>Participants</b></p>	<p><u>Étaient présents :</u>  Monsieur le Docteur Jean-Christophe PAQUET - Représentant titulaire de la CMH  Monsieur le Docteur Norbert SKURNIK - Représentant titulaire de la CMH  Monsieur le Docteur Christophe SEGOUIN - Représentant suppléant du SNAM –HP  Monsieur le Docteur Pascal BEROUD - Représentant titulaire du SNAM –HP  Monsieur le Docteur Michel DRU - Représentant titulaire de Avenir Hospitalier  Monsieur le Docteur Patrick DASSIER- Représentant titulaire de Avenir Hospitalier  Monsieur le Docteur Denis CAZABAN - Représentant titulaire de la CPH  Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU - Représentant titulaire de l'INPH  Monsieur le Docteur Alain JACOB- Représentant titulaire de l'INPH  Monsieur le Docteur Jean-Louis CHABERNAUD- Représentant suppléant de l'INPH  Monsieur le Docteur Pierre CHARESTAN - Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur le Docteur Karim LACHGAR - Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur le Docteur Alain MERCUEL - Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur Alexandre AUBERT - Représentant suppléant des directeurs d'établissement  Monsieur Denis FRECHOU- Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE - Directrice de l'Offre de soins et médico-sociale, ARS  Madame Christine SCHIBLER - Directrice du Pôle établissement de santé, ARS  Monsieur le Professeur Bernard REGNIER – Chargé des relations hospitalo universitaires, ARS  Madame Anne HEGOBURU - Responsable du Département gouvernance, ARS  Madame Monique REYNOT - Directrice du Pôle ressources humaines en Santé, ARS  Monsieur le Docteur Romain HELLMANN - Référent thématique régional PDSES / Urgences, ARS</p> <p><u>Étaient excusés :</u>  Madame Hélène OPPETIT - Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Monsieur le Professeur Roland RYMER- Représentant titulaire du SNAM –HP</p> <p><u>Étaient invités :</u>  Monsieur le Docteur Olivier PAJOT- chargé de mission PDSES, ARS  Monsieur le Professeur Dominique CHOUDAT- Coordonnateur de la spécialité médecine du travail  Monsieur le Docteur Christophe PRUDHOMME - AMUF CGT  Monsieur le Docteur Bruno FAGGIANELLI- AMUF  Monsieur le Professeur Benoit MISSET, Hôpital Saint Joseph  Monsieur le docteur François FRAISSE</p>
<p><b>Documents de référence adressés aux participants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé de discussion de la commission régionale paritaire du 14 mai 2014</li> <li>- Note juridique relative aux coopérations</li> <li>- Documents présentés lors de la commission régionale paritaire du 26 janvier 2015</li> </ul>

## Rappel de l'ordre du Jour

1. Approbation du relevé de décisions de la dernière commission régionale paritaire
2. Information sur le groupe de travail sur les coopérations du 6 octobre 2014
3. Enseignements et perspectives de la PDSES
4. Présentation du dispositif des assistants partagés
5. Sujets 2015 :
  - Les enjeux des GHT
  - Exemple des soins critiques
  - Enjeux sur l'internat
6. Proposition d'un calendrier de travail pour 2015

## Principaux échanges

### **I. Approbation du relevé de décisions de la dernière commission régionale paritaire**

Le Dr SKURNIK et le Dr TRIANTAFYLLOU souhaitent voir mentionnées leurs interventions sur leur souhait de voir la CRP jouer un rôle d'instance de conciliation. Le relevé de décision est approuvé en intégrant cette modification.

### **II. Information sur le groupe de travail sur les coopérations du 6 octobre 2014**

Christine SCHIBLER présente les points de réflexion soulevés lors du groupe de travail sur les coopérations, notamment sur les enjeux, les outils et les problèmes juridiques actuels. Elle rappelle qu'à la suite de ce groupe de travail, l'ARS a adressé une note à l'ensemble des établissements sur les aspects juridiques de la constitution d'une équipe médicale de territoire.

### **III. Enseignements et perspectives de la PDSES**

Romain HELLMANN présente les enseignements de la réorganisation de la PDSES des spécialités de chirurgie orthopédique, de chirurgie viscérale et pour les chirurgies de spécialité.

Il indique que l'examen des données montre qu'il n'y a pas eu de déport massif des patients de la périphérie vers Paris. Il souligne le lien qui existe entre volume d'activité aux urgences et activité en nuit profonde. Le volume d'activité en nuit profonde dans tous les départements reste relativement faible. Il semble y avoir eu des réorganisations internes aux établissements conduisant à un report de l'activité chirurgicale de nuit sur le programme de la matinée.

5 à 8 % des établissements ne disposant pas d'un site PDSES ont continué leur activité chirurgicale la nuit. Se pose le problème de la viabilité de ces équipes et pousse à mener une réflexion sur la constitution d'astreintes territoriales dans certaines spécialités.

Les participants regrettent que les données disponibles à l'échelle régionale ne soient pas plus complètes et précises. Ils soulignent également les difficultés actuelles pour deux chirurgies de spécialité, la chirurgie gynécologique et la chirurgie vasculaire.

Il est rappelé qu'en 2015, l'ARS souhaite mettre en place un schéma pour les endoscopies digestives, un pour l'astreinte infectieuse, ainsi qu'un schéma pour l'imagerie décliné en 3 volets : radiologie pédiatrique, radiologie interventionnelle et imagerie médicale.

#### **IV. Présentation du dispositif des assistants partagés**

Monique REYNOT présente ce dispositif, destiné notamment à fidéliser de jeunes praticiens souhaitant parfaire leur formation au sein du CHU de rattachement.

L'intérêt du dispositif est souligné par l'ensemble des participants, qui remarquent que la fidélisation du jeune professionnel au sein d'un hôpital périphérique passe par la proposition d'un parcours professionnel dans l'établissement (poste de praticien hospitalier par exemple).

Cet outil pourrait aussi être proposé pour constituer des équipes territoriales, à l'instar de ce qui existe déjà dans certains départements pour les urgences.

Il est souligné que le calendrier de l'appel d'offres lancé durant l'été 2014 sera modifié en 2015 afin de pouvoir anticiper les prises de postes d'assistants par des internes en fin de cursus.

Une vingtaine de postes devrait être financée par l'ARS pour l'année à venir.

#### **V. Présentation des sujets 2015**

##### **❖ Les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) :**

Christine SCHIBLER rappelle les grandes lignes du dispositif, tel que prévu dans le projet de loi de santé, qui doit amener l'ensemble des établissements de santé d'un territoire à collaborer dans le cadre de la participation à un Groupement Hospitalier de Territoire.

Elle présente le résultat des réflexions menées en concertation avec la FHF, qui a abouti à l'identification de thèmes prioritaires à retenir dans le cadre du projet médical commun, dans la continuité des réflexions actuellement en cours.

La spécificité de la psychiatrie est soulignée, avec le souhait de pouvoir adhérer à plusieurs GHT. L'expérience de la CHT de Paris devrait pouvoir alimenter la réflexion sur les futurs GHT.

Le GHT devrait aboutir à terme à la constitution d'équipes médicales de territoire, notamment afin d'être plus attractif dans certaines spécialités, et à la mise en œuvre d'une gradation de l'offre de soins. A terme, le dispositif d'autorisation pourrait évoluer pour prendre en compte la dimension du territoire.

Les participants insistent sur la nécessité, au-delà des projets, de tenir compte des situations individuelles des professionnels de santé concernés par ces réorganisations.

Une réflexion est également à engager sur la gouvernance de ces futurs GHT, car rien n'est actuellement précisé sur ce point dans le projet de loi.

Enfin, une attention particulière devra être portée aux données chiffrées qui serviront de base à la réflexion, car elles ne doivent pas être instrumentalisées.

❖ **Les soins critiques :**

Le Pr REGNIER présente la réflexion pilotée par l'ARS Ile-de-France sur les soins critiques, qui a pour objectif de proposer des soins de qualité ainsi qu'une meilleure exploitation des ressources. Un groupe de travail régional associant des anesthésistes et des réanimateurs a été constitué afin de proposer à l'ARS des critères permettant de juger de la qualité et de la sécurité des soins pour les services de réanimation, cette spécialité disposant de référentiels établis par les professionnels.

Le Dr FRAYSSE et le Pr MISSET soulignent le fait que le nombre de professionnels est étroitement lié à l'organisation validée au sein de l'établissement (réanimation, soins continus, présence de chirurgie ambulatoire...). Ils présentent également le lien qui a été scientifiquement établi entre volume d'activité et qualité des soins en réanimation.

Une organisation graduée au sein du territoire pourrait être envisagée, avec des praticiens qui interviendraient à la fois dans des services de réanimation, et dans des USC et des USI. Il est proposé que la réflexion régionale intègre les malades dits « intermédiaires ».

Les participants soulignent que l'objectif n'est pas de pérenniser des structures n'ayant pas la taille critique suffisante mais bien de sécuriser les prises en charge.

❖ **Les enjeux sur l'internat :**

Le point relatif aux enjeux de l'internat sera présenté lors d'une prochaine commission régionale paritaire.

**VI. Proposition d'un calendrier de travail pour 2015**

Les thèmes retenus pour les prochaines séances de la CRP pour l'année 2015 sont :

- La santé au travail et les risques psychosociaux (réunion de la CRP en mai 2015)
- Le temps de travail (réunion de la CRP de l'automne 2015 compte tenu des négociations actuelles sur le temps de travail et de l'enquête à venir de la DGOS sur le bilan de l'arrêté de novembre 2013)

Monsieur le Professeur CHOUDAT est chargé de la mise en place et de l'animation d'un groupe de travail sur la santé au travail et les risques psychosociaux, avec le Pr HARDY, coordonnateur de l'enseignement de psychiatrie, membre de la commission régionale paritaire et en lien avec les Dr DASSIER et DRU, membres de la commission régionale paritaire. Madame HGOBURU et Madame CHAREYRE de l'ARS apporteront un appui technique et logistique à ce groupe de travail si nécessaire.

**Prochaines étapes**

**La prochaine réunion de la commission régionale paritaire  
devrait avoir lieu le 28 mai 2015 après- midi.**